



Voiture en panne après 13 000 KM

Par **SOPHIE DELAGRANGE**, le **05/08/2018** à **11:37**

Bonjour,

J'ai fait réparer ma Peugeot 307 cc chez Renault en octobre 2016. Le kit embrayage a été changé mais pas le joint spy moteur.

Depuis mars 2018, je n'utilise plus ma voiture car je dois remettre d l'huile tous les 30KM pour ne pas casser le moteur.

Je suis allée voir chez Renault, et ils m'ont dit que le joint spy ne se changeait pas automatiquement lors du changement kit embrayage.

Ma voiture a 13 ans. Depuis sa réparation, je n'ai parcouru que 13 000 KM. Vu l'ancienneté de la voiture, je pense que le garage aurait du changer le joint. C'est ce que certains amis m'ont dit aussi.

Actuellement, j'ai une voiture avec laquelle je ne peux plus rouler, je suis au chômage, et je dois tout repayer (kit embrayage complet car plein d'huile dessus). Le devis est de 900 € pour un joint qui aurait du être changé et qui ne coûte seulement que 20€.

Que dois je faire ?

Par **Philp34**, le **05/08/2018** à **12:59**

Bonjour SOPHIE DELAGRANGE,

Le réparateur vous a répondu que le joint spy ne se changeait pas automatiquement lors du changement du kit d'embrayage.

Là dessus, vos amis et vous pensent que et vous demander que faire ?

Comme malheureusement, je n'ai pas de notion en mécanique générale auto, je vous répons qu'il serait judicieux de vous rapprocher de la marque pour savoir, si le changement du spy moteur est automatique avec celui de l'embrayage.

Si non, vous ne pouvez exercer un moindre recours auprès du réparateur.

Si oui, ce dernier est tenu à une obligation de résultat qu'il n'a pas obtenu, puisque après réparation votre véhicule fonctionne anormalement.

En ce cas, il vous est fait droit d'invoquer l'article 1231-1 du Code civil suivant, pour obtenir

une nouvelle réparation représentant vos dommages-et-intérêts :

« Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, s'il ne justifie pas que l'exécution a été empêchée par la force majeure ».

Par **SOPHIE DELAGRANGE**, le **05/08/2018 à 13:02**

Chez Feu vert, ils m'ont dit qu'il était préférable de changer le joint pour éviter les problèmes.

Par **SOPHIE DELAGRANGE**, le **05/08/2018 à 13:04**

Voilà ce que j'ai trouvé sur le site oscaro :

Quand changer un joint ?

Il existe plusieurs raisons de changer un joint :

- Un joint doit être remplacé dès lors qu'il a été démonté, lors d'un entretien ou d'un diagnostic, car il a adopté sa forme en fonction du précédent montage. Il ne pourra pas se réadapter à une nouvelle position, cela entraînerait une mauvaise étanchéité. De plus, il se peut que le joint soit endommagé lors du démontage.

C'est pour cette raison qu'il est toujours conseillé de changer la rondelle d'étanchéité de la vis de purge d'huile à chaque vidange.

- Dans le cadre d'une révision, il est possible de constater des traces d'huiles ou d'autres liquides. Cela provient généralement d'une mauvaise étanchéité d'où la nécessité de changer le joint adéquat.

- Lors d'une lourde opération permettant l'accès à d'autres parties du moteur, il peut être judicieux d'en profiter pour changer les joints correspondants. Par exemple, lors d'un changement d'une courroie de distribution, le changement des joints de vilebrequin et d'arbre à came sont souvent réalisés.

Par **Philp34**, le **05/08/2018 à 15:34**

L'un dit, qu'il faut changer un joint lorsqu'il a été démonté. Or, cela n'a pas été le cas.

L'autre dit, qu'il est préférable de changer le joint, et non que cela est nécessaire ou obligatoire de le changer.

Ces deux avis rejoignent celui de votre réparateur qui vous a dit que son changement n'était pas automatique.

Par **SOPHIE DELAGRANGE**, le **05/08/2018** à **17:27**

Vu l'âge de ma voiture il aurait été plus consciencieux de le changer. Ma voiture est de 2004. Pensez-vous que je peux jouer la dessus ?

Par **Philp34**, le **06/08/2018** à **08:07**

Bonjour SOPHIE DELAGRANGE,

[citation]Vu l'âge de ma voiture il aurait été plus consciencieux de le changer[/citation]

Sans doute.

[citation]Pensez-vous que je peux jouer la dessus ?[/citation]

Selon moi, aucune chance en regard du montant de la réparation à effectuer.

Toutefois, si ce changement de spy du moteur ne nécessitait pas un démontage conséquent autre à celui du remplacement du kit d'embrayage, vous pourriez "jouer" sur un défaut de conseil (le prix de la pièce n'est pas en cause, le coût de la main-d'œuvre oui).

Et pour le savoir précisément, comme je vous l'ai déjà dit, le mieux est de contacter un garage de la marque de votre voiture, mieux à même de vous renseigner sur ce sujet.

Par **SOPHIE DELAGRANGE**, le **06/08/2018** à **09:54**

Je viens de téléphoner. Peugeot me dit que si la fuite n'est pas visible au moment du démontage, ils ne changent pas le joint.

Conclusion, je dois repayer un embrayage pour refaire mon joint spi.